

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

<u>RAMPES POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE SUR LE DOMAINE PUBLIC</u>	2020	A compter du 1er janvier 2021
<ul style="list-style-type: none"> ▫ implantation sur le domaine public de rampes pour personnes à mobilité réduite en cas d'impossibilité technique de réaliser la mise aux normes accessibilité à l'intérieur du bâtiment et sous réserve qu'un espace de manœuvre de 1,40 m sur le trottoir soit maintenu (le m²/an) 	23,60 €	23,60 €
<u>DROITS DE PLACE</u>		
<ul style="list-style-type: none"> ▫ occupation du Domaine Public (par m²/jour) ▫ occupation du Domaine Public (par m²/jour) / perception minimum ▫ occupation du Domaine Public (par m²/jour au-delà de 2300 €) ▫ réservation de 10 à 20 ml de places de stationnement pour déménagement comprenant <u>la livraison et la mise en place de 4 barrières (la prestation) (gratuité pour toute réservation inférieure à 10 ml)</u> 	 0,29 € 6,50 € 0,15 € 64,10 €	 0,29 € 6,50 € 0,15 € 64,10 €
<u>FOIRES ET MARCHES</u>		
1/ Marchands forains : <ul style="list-style-type: none"> a) bancs, tables, voitures...etc, y compris le terrain couvert par la tente et pour tous les marchands forains des places et marchés <ul style="list-style-type: none"> ▫ minimum de perception (pour 3 m²) ▫ le m² supplémentaire b) camions de vente ambulante lors de fêtes locales c) forfait journalier limité à 1 KW pour branchement électrique Place Bonnyaud 	 6,20 € 0,50 € 126,00 € 4,10 €	 6,20 € 0,50 € 126,00 € 4,10 €
2/ Camions d'outillage, surplus militaire, vaisselle, linge devant le Palais de Justice	41,20 €	41,20 €
3/ Cirques et ménageries - forfait de perception pour les grands cirques dans la limite de 4 jours	423,70 €	423,70 €
4/ Manifestations ou spectacles ambulants (petits cirques, funambules...etc) dans la limite de 4 jours	125,10 €	125,10 €
5/ Droits à percevoir sur les étalages des commerçants devant les vitrines (par m² et par mois) <ul style="list-style-type: none"> ▫ dans les rues piétonnes ▫ dans les autres rues et places 	 7,40 € 5,50 €	 7,40 € 5,50 €
6/ Appareils distributeurs automatiques de produits quelconques, placés sur les emplacements forains, contre les manèges ou les arbres	26,20 €	26,20 €
7/ Foires annuelles <ul style="list-style-type: none"> minimum de perception pour 3m² (Forfait pour 3m²) le m² supplémentaire 	 25,20 € 5,00 €	 25,20 € 5,00 €

DROITS DE PLACE DEMANDES AUX INDUSTRIELS FORAINS POUR TOUTE LA DUREE DE LA FETE	2020	A compter du 1er janvier 2021
BARÈME établi en fonction de la surface occupée et par métier		
▫ moins de 10 m ²	119,00 €	119,00 €
▫ de 11 m ² à 15 m ²	154,30 €	154,30 €
▫ de 16 m ² à 20 m ²	187,60 €	187,60 €
▫ de 21 m ² à 35 m ²	221,90 €	221,90 €
▫ de 36 m ² à 50 m ²	252,20 €	252,20 €
▫ de 51 m ² à 65 m ²	286,50 €	286,50 €
▫ de 66 m ² à 80 m ²	323,80 €	323,80 €
▫ de 81 m ² à 95 m ²	348,10 €	348,10 €
▫ de 96 m ² à 110 m ²	393,50 €	393,50 €
▫ de 111 m ² à 125 m ²	431,80 €	431,80 €
▫ de 126 m ² à 140 m ²	454,00 €	454,00 €
▫ de 141 m ² à 155 m ²	479,20 €	479,20 €
▫ de 156 m ² à 170 m ²	497,40 €	497,40 €
▫ de 171 m ² à 185 m ²	526,60 €	526,60 €
▫ de 186 m ² à 200 m ²	667,90 €	667,90 €
▫ de 201 m ² à 215 m ²	696,20 €	696,20 €
▫ de 216 m ² à 230 m ²	745,60 €	745,60 €
▫ de 231 m ² à 250 m ²	789,00 €	789,00 €
▫ plus de 250 m ²	846,50 €	846,50 €